



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE



DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif 2021 a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 21 juin 2022. Il peut être consulté sur le site Internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la Commune.

II. Le BUDGET PRINCIPAL

II-1 La section de Fonctionnement

II-1-1) Éléments préliminaires

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et les partenaires.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

II-1-2) Les principales dépenses et recettes réelles de la section de Fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

OBJET	REALISE 2021	OBJET	REALISE 2021
Charges générales	3 248 320 €	Produits des services	1 595 474 €
Charges de personnel	9 971 662 €	Impôts et taxes	19 310 900 €
Pénalité loi SRU/AC	390 971 €	Dotations et participations	1 474 949 €
Subventions et participations	3 280 357 €	Produits de gestion courante	218 155 €
Frais financiers	184 717 €	Produits financiers	510 €
Charges exceptionnelles	46 857 €	Produits exceptionnels	127 591 €
Dotations pour risques	746 415 €	Atténuation de charges	199 459 €
		Reprises sur provisions	747 866 €

A titre d'information, le coût de la crise sanitaire (achat de fournitures, prime, exonérations, ordinateurs...) s'élève à un peu plus de 750 000 € cumulés sur les années 2020 et 2021.

II-1-3) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe d'habitation (TH) Réforme
- Foncier bâti (FB) 51,50 % : part communale et départementale
- Foncier non bâti (FNB) 88,35 %

Le produit fiscal perçu en 2021 (16 077K€) est en augmentation de 4,09 % par rapport à celui de l'année 2020 (15 445K€), sous l'effet conjugué de l'actualisation des bases et de la richesse physique du territoire (nouvelles constructions).

EVOLUTION DES BASES FISCALES

	Bases 2020	Bases 2021	Evolution 2021/2020
Taxe d'Habitation (TH)	Réforme en cours, produit fixé et compensé par l'Etat		
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	29 999 145	29 324 542	- 2,25 %
Taxe sur les propriétés non bâties (TFPNB)	144 771	151 228	4,46 %

II-2. La section d'investissement

II-2-1) Éléments préliminaires

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé par la Commune.

II-2-2) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	REALISE 2021	OBJET	REALISE 2021
Etudes et concession	131 271 €	Dotations, FCTVA	682 739 €
Rbt Capital de la dette	436 802 €	Autofinancement	3 285 000 €
Subv. d'équipement versées AC	2 942 088 €	Subventions perçues	572 089 €
Immobilisations corporelles	2 821 675 €	Emprunt	600 000 €
Immobilisations en cours	158 116 €		
Opérations d'équipement (AP/CP)			
- Pontons	19 243 €		
- Centre Technique Municipal	12 510 €		

II-2-3) Les principales opérations réalisées en Investissement

- Travaux dans la crèche du Méjean (mur de clôture, travaux d'étanchéité ...) et dans la crèche des Libellules,
- Travaux dans les écoles (migration en LEDS, faux plafonds, peintures et sols, travaux électriques ...)
- Mise aux normes des pontons du Port,
- Travaux dans les vestiaires de foot de Fangouse,
- Travaux sur le terrain de tennis et le club house du tennis de Fangouse,
- Travaux d'aménagement du parc de Maurin (aire de street workout, et de cross training, ...)
- Travaux au foyer rural de Maurin (réfection de toiture ...)
- Travaux au cimetière Saint Jean,
- Acquisition d'un modulaire pour les arènes,
- Etudes pour le nouveau CTM,
- Travaux dans les bâtiments communaux (services techniques, CCAS, ...)
- Acquisitions de matériels informatiques et de logiciels,
- Acquisitions d'engins (tractopelle, tracteur, roto-broyeuse, robot de tonte...)
- Acquisitions de matériel pour le théâtre Jacques Cœur (projecteurs ...)
- Poursuite de la vidéoprotection,
- Acquisitions de terrains (Saint-Sauveur, Tamaris).

III. Les résultats de l'exercice 2021

Le résultat de l'exercice 2021 est défini comme la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de chaque section.

III-1) La section de Fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 5 367 724,28 €.

Recettes 2021	24 948 946,57 €
Dépenses 2021	19 580 222,29 €
Résultat 2021	5 367 724,28 €

III-2) La section d'Investissement

Le résultat de la section d'Investissement est déficitaire de 943 693,27 €

Recettes 2021	6 887 349,70 €
Dépenses 2021	7 831 042,97 €
Résultats 2021	- 943 693,27 €

III-3) Le résultat global

Le résultat global de l'exercice 2021 intègre les deux éléments suivants :

- Les Restes à Réaliser (RAR) 2021 reportés sur 2022. Il s'agit des crédits engagés en Investissement hors opération (AP/CP),
- Les résultats de l'exercice antérieur (2020) de chaque section.

Les tableaux ci-après récapitulent les données et déterminent le résultat global de clôture.

La Section d'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2020	- 98 062,80 €
Résultat de l'exercice 2021	- 943 693,27 €
RESULTAT CUMULE	- 1 041 756,07 €
Les RAR en dépenses	2 690 950,25 €
Les RAR en recettes	810 211,90 €
Solde des RAR	- 1 880 738,35 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 2 922 494,42 €

La Section de FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020	6 853 393,38 €
Affectation du résultat 2020 en 2021	- 3 285 000,00 €
Résultat de l'exercice 2021	5 367 724,28 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	8 936 117,66 €

Le résultat global de clôture pour les 2 sections est de 3 569 104,50 € :

Résultat global de Fonctionnement	8 936 117,66 €
Résultat global d'Investissement	- 2 922 494,42 €
Résultat Global de Clôture	6 013 623,24 €

IV. Evolution des soldes de l'Epargne

L'Epargne nette (ou bien la capacité d'autofinancement nette) a diminué de 11,46% en 2021 par rapport à 2020 car les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes malgré le dynamisme de la commune.

De plus, l'année 2020 a été exceptionnelle à plusieurs titres. La crise sanitaire a fait augmenter certains postes de dépenses mais le confinement d'avril et mai en a diminué d'autres.

Enfin, toutes les recettes n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant crise eu égard aux exonérations votés par le Conseil municipal (Marchés, TLPE ...) et la Commune a fait le choix de soutenir de façon plus conséquente les associations de son territoire.

	CA 2020	CA 2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	22 685 760 €	23 642 923 €

Dépenses Réelles de Fonctionnement	15 978 879 €	17 869 300 €
Epargne Brute	6 706 881 €	5 773 623 €
Remboursement Capital dette	627 100 €	402 912 €
Epargne Nette	6 079 781 €	5 370 711 €

V. La dette communale au 31 décembre 2021

- L'endettement de la Commune au 31 décembre 2021 est de **5 880 730,59 €**. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité de l'exercice est de 622 490,91 €.
- La capacité de désendettement (endettement/Epargne brute) de la Commune au 31 décembre 2021 est de **1 année**.

VI. Les principaux ratios (Loi ATR)

*population Lattes (INSEE 2018) : 16 928

RATIOS DE LA LOI	Lattes CA 2020	Ratios 2018 10- 20000 habitants communes touristiques (DGCL 2020)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 056 €	1 007 €
Produit des impositions directes / Population	952 €	670 €
Les recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 399 €	1 219 €
Les dépenses d'équipement brut / Population	359 €	298 €
L'encours de la dette / Population	347 €	947 €
La DGF / Population	33 €	108 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56%	59%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	77%	91%
Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26%	24%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	25%	78%

Les dépenses de personnel sont passées de 9 485 486 € au CA 2020 à 9 971 662 € au CA 2021. Cette augmentation de 5,13% s'explique principalement par la crise sanitaire de la COVID-19.

L'augmentation de la masse salariale s'explique notamment par :

- Le remplacement du personnel lié à la crise sanitaire,
- L'augmentation du SMIC et la revalorisation des agents de catégorie C dans le dernier trimestre,
- La politique de réorganisation de l'emploi précaire d'une catégorie d'agents notamment en augmentant la quotité du temps de travail.

Toutefois, la Commune a continué sa maîtrise des dépenses de personnel :

- En rationalisant les heures supplémentaires,
- En réorganisant ses services afin de ne pas remplacer systématiquement les départs,
- En limitant le remplacement de la majorité des arrêts maladie courts (hors école et jeunesse).

VII. Les subventions

En 2021, un montant total de subventions de 3 039 754 € a été versé de la façon suivante :

- Subvention au CCAS : 1 950 000 €
- Subvention au budget du Théâtre Jacques Cœur : 334 197 €
- Subventions versées aux associations et autres organismes : 755 557 €

III. LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

L'exécution budgétaire 2021 pour le budget annexe du Théâtre s'est soldée par un excédent d'exploitation.

Recettes d'exploitation 2021	499 230,81 €
Dépenses d'exploitation 2021	510 673,71 €
RESULTAT 2021	- 11 442,90 €
Résultat antérieur 2020	60 175,34 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	48 732,44 €

Les dépenses sont composées à 48 % des charges à caractère général (achats spectacles, fluides...) et à 52% de la masse salariale.

Les recettes sont composées à 92 % de la subvention de la Commune et des subventions des différents partenaires et à 8 % du produit de la billetterie et des locations de salles.

Il faut souligner que l'ensemble des partenaires financiers (Métropole, Département Région) ont maintenu leur niveau de subvention au Théâtre malgré les contraintes sanitaires qui ont perduré pendant cette année 2021.

IV. Le BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL

L'exécution budgétaire 2021 pour le budget annexe du Port Fluvial se décompose ainsi :

La section d'Exploitation

Recettes d'exploitation 2021	205 911,58 €
Dépenses d'exploitation 2021	156 453,40 €
RESULTAT 2021	49 458,18 €
Résultat de l'exercice 2020	31 558,65 €
Affectation du résultat 2020	0,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	81 016,83 €

Les dépenses courantes concernent pour 55 % les dépenses de personnel et pour 39% les charges à caractère général (entretien des bâtiments, fluides...). Le budget du Port Fluvial s'acquitte de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la taxe foncière et de l'impôt sur les sociétés.

Quant aux recettes d'exploitation, elles proviennent des amodiations (123 648 €) et de la redevance pour occupation du domaine public passée avec Locaboat (60 220 €). Une recette exceptionnelle a été versée par l'Etat afin de soutenir les régies pendant la crise sanitaire.

La section d'Investissement

Recettes d'investissement 2021	8 749,06 €
Dépenses d'investissement 2021	931,22 €
RESULTAT 2021	7 817,84 €
Résultat antérieur 2020	81 208,08 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	89 025,92 €
Solde des RAR	- 568,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	88 457,92 €

Les travaux concernant les pontons, pris en charge par le budget principal, seront finalisés dans le premier semestre 2022.